

Handicap, un parcours semé d'obstacles

16 février 2021



Qui est concerné ?

Lorsqu'on parle de handicap, on pense la plupart du temps aux personnes en fauteuil roulant (handicap moteur), mais elles ne représentent qu'une minorité des personnes handicapées. Déficit de vision ou d'audition, difficulté mentale, maladie chronique, il existe un très grand nombre de formes de handicap et la plupart d'entre elles ne se remarquent pas physiquement.

Une partie des personnes handicapées le sont depuis leur naissance (environ 7 500 enfants chaque année en France, 1 % d'une génération), parce que leur patrimoine génétique est très légèrement différent de celui des « valides ». Pour d'autres, le handicap fait suite à un accident, notamment de la route. Il peut aussi être le résultat d'une maladie grave, qui laisse des séquelles, comme un accident vasculaire cérébral. Enfin, le corps s'use au fil du temps et réduit les capacités motrices des personnes qui avancent en âge. En France, environ 2,7 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont reconnues comme personnes handicapées par l'administration. Si on élargit la définition du handicap au fait de souffrir d'une maladie longue et invalidante au quotidien, ce sont 5,9 millions de personnes que l'on considère touchées par un handicap.

Merci la loi !

L'État veille par des lois à ce que les personnes handicapées aient les mêmes droits que les autres. Parmi les lois les plus récentes, on peut citer :

- la loi du 10 juillet 1987 qui oblige les entreprises d'au moins 20 salariés à employer au moins 6 % de handicapés parmi leur personnel ;
- la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées, qui prévoit, entre autres, de financer la création de plusieurs milliers de places en institutions spécialisées, des aménagements pour rendre accessibles les bâtiments et les transports en commun aux personnes handicapées, ainsi que le versement d'aides financières pour l'équipement d'un logement, l'achat d'un fauteuil roulant ou encore l'emploi d'une aide à domicile. Ce texte établit aussi comme règle la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les classes « ordinaires ».

Comment est-on reconnu handicapé ?

Les personnes handicapées doivent faire une demande auprès de l'une des Maisons départementales des personnes handicapées qui dresse un bilan et établit un « plan personnalisé de compensation ». Ce plan propose des aides et des services aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins, par exemple pour aménager leur logement, trouver du travail, etc.

Au travail

Sur les 2,9 millions de personnes en situation de handicap en âge de travailler, seulement un million travaille. Les entreprises sont nombreuses à préférer payer une amende plutôt que de respecter le quota minimum légal de 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs. Si certaines tâches ne peuvent pas être accomplies par des personnes en situation de handicap, on les refuse aussi pour des emplois qu'elles pourraient occuper dans les secteurs du commerce, de l'administration, des transports, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, etc. Les personnes qui souffrent d'un handicap sont deux fois plus nombreuses à être au chômage que le reste de la population : 16 % contre 8 % pour l'ensemble de la population active. Par ailleurs, pour celles et ceux qui occupent un emploi, les personnes handicapées sont le plus souvent employées dans les postes les moins qualifiés : ainsi, 28 % sont ouvriers et 36 % sont employés alors que les chiffres pour l'ensemble de la population sont de 20 % et 27 %.



Près de 400 000 enfants handicapés vont à l'école

Près de 400 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles et établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale. Selon leur handicap, ces derniers ont besoin de matériel particulier (comme des manuels en braille pour les non-voyants), d'aménagements adaptés (ascenseurs, plans inclinés pour celles et ceux en fauteuils roulants) ou encore de personnes qui les aident à écrire et à traduire les cours en langue des signes, par exemple. Toutes les écoles ne sont pas équipées. Les instituts médicaux spécialisés qui accueillent les enfants handicapés le midi, après l'école pour l'aide aux devoirs, et qui leur proposent des séances de rééducation, sont peu nombreux.

Dans la vie de tous les jours

Même si des efforts sont faits dans les logements qui se construisent aujourd'hui, certaines portes dans les maisons ou les appartements sont trop étroites pour le passage de personnes en fauteuil roulant. Alors que la maison est un lieu où chacun devrait se sentir à l'aise, pour les personnes handicapées, elle se transforme souvent en un parcours d'obstacles. Dans la rue, ce n'est pas mieux. Les bus, les trains, les trottoirs, les bâtiments ne sont pas encore, malgré la loi, adaptés aux déplacements des personnes handicapées : sur 1 500 gares en France, moins de 300 sont accessibles [1]. À Paris, il est presque impossible pour une personne handicapée d'utiliser le métro, qui n'a pas été adapté. Le plus souvent, les distributeurs automatiques de billets dans la rue, ou encore les guichets des cinémas et des théâtres, sont trop hauts pour les personnes en fauteuil.

Loisirs limités

Un tiers des personnes souffrant d'un handicap déclarent ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances par an en dehors de chez elles, contre 18 % des personnes sans handicap. Le handicap reste un obstacle pour participer à la vie culturelle et aux loisirs. Il rend difficile certaines pratiques, notamment sportives. En cause : les difficultés liées aux déplacements et à l'accessibilité des lieux. Si les personnes handicapées participent moins à la vie culturelle et aux loisirs, c'est aussi parce qu'elles ont plus de mal à obtenir des diplômes, à s'insérer dans le monde du travail et qu'elles disposent en conséquence de revenus plus faibles.

Comment agir ?

Améliorer le quotidien des personnes handicapées est utile à tous. Chacun d'entre nous peut se retrouver, à un moment de sa vie, définitivement ou pas, en situation de handicap. Tous ceux qui se sont cassé une jambe le savent. Un jour ou l'autre, en vieillissant, chacun finit par décliner physiquement et a besoin de soutiens. En finançant des aménagements spéciaux, l'État ou les collectivités locales permettent aux personnes handicapées d'être mieux intégrées dans la société. Si ces personnes sont davantage visibles, le regard que la population porte sur elles changera : elles paraîtront moins différentes.

Les inégalités entre personnes handicapées

Les personnes handicapées subissent des inégalités par rapport à celles qui ne le sont pas. Mais entre handicapés aussi, les inégalités sont considérables. Selon que vous avez ou non les moyens de vous payer des équipements (un fauteuil spécial, une prothèse, etc.) ou l'aide de personnel à domicile, votre vie quotidienne n'est pas du tout la même. Même chose si vous disposez ou non de proches qui peuvent vous aider. Bref : handicap et inégalités sociales s'additionnent.



Les inégalités expliquées aux jeunes. Sous la direction de Nina Schmidt, édition de l'Observatoire des inégalités, avril 2018.

48 pages

ISBN : 978-2-9553059-3-5

Prix : 5 € hors frais d'envoi.

[Voir le sommaire](#)



Illustrations réalisées par Damien Roudeau et Guillaume Reynard.

[1] La plupart proposent un service d'assistance aux personnes handicapées. Les 1500 petites gares sans personnel de la SNCF ne sont pas comptées.

Emplacement :

[Accueil](#) > [Articles](#) > [Analyses](#) >

